

Le contrôle de l'eau et du milieu dans le Gers : une affaire délicate

Bientôt confié à un Office unifié



Le contrôle de l'eau et du milieu dans le Gers : une affaire délicate

Le 18 juillet, Le Journal du Gers accompagne trois inspecteurs de l'Agence de la biodiversité en mission de contrôle inopiné du débit « affecté réglementé » par un arrêté préfectoral sur la rivière l'Adour au droit du moulin des Charrutots, à Tieste-Uragnoux (lieu-dit : le Moulin).

L'Agence française de la biodiversité (AFB) regroupe, depuis sa création, le 1er janvier 2017, quatre organismes et dispose des prérogatives de police de l'eau (1).

Mais, à partir du 1er janvier 2020, un nouvel opérateur est créé : l'Office français de la biodiversité. Il reprend les missions de l'AFB et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Il y a 86 cours d'eau permanents de plus de 10 km dans le Gers.

Le travail des inspecteurs est complexe

Pascal Brochard (2), interrogé sur les principales difficultés du travail de ses inspecteurs – au nombre de 5 actuellement pour le Gers et de 14 bientôt avec l'apport de l'ONCFS en 2020 – souligne la complexité de la communication sur les bonnes pratiques pour protéger et promouvoir la biodiversité. S'adresser aux agriculteurs et leur demander de restreindre et/ou de modifier certains comportements, cela touche à leur gagne-pain : c'est très délicat.

Cependant, Pascal Brochard compte sur l'effort de communication que doit faire le futur Office français de la biodiversité. Il ajoute qu'il est particulièrement important de surveiller les cours d'eau du Gers en période de restriction des usages de l'eau, en particulier ceux qui sont réalimentés artificiellement.

L'État bouge pour tenter de mettre un terme à l'extinction galopante des espèces : 1.242 espèces sont menacées en France et 590.000 ha de terrains naturels et agricoles ont été artificialisés de 2006 à 2015 (bâti, infrastructure, mise en herbe etc.).

Parcours du contrôle (2)

Le parcours que nous faisons commence en aval du bassin de l'Adour et remonte graduellement vers l'amont. Il passe d'abord par la retenue collinaire de la Barne, créée en 2015. Il s'agit d'un lac artificiel à cheval sur les communes de Plaisance-du-Gers et de Jû-Belloc. Elle s'étend sur 20 ha et contient 1 million de m³ d'eau. Sa profondeur maximale est de 10 m. Cette eau est pompée en hiver dans le canal de Cassagnac qui prend sa source à Tieste-Uragnoux, près du barrage des Charrutots et se jette dans l'Arros, à Plaisance (voir schéma). L'eau est lâchée pendant les périodes de forte irrigation pour soutenir l'étiage (basses eaux) de l'Adour. Les inspecteurs contrôlent le débit du canal de Cassagnac à proximité.

Le parcours continue par le diviseur de Belloc : un « Y » qui sépare l'eau du canal de Cassagnac de celle du canal de l'Alaric. L'Alaric est un canal qui prend sa source dans l'Adour au nord de Bagnères-de-Bigorre et reste parallèle au fleuve jusqu'à Cahuzac-sur-Adour. Il est long de près de 80 km.

Terme de notre parcours : le barrage des Charrutots, à Tieste-Uragnoux. La digue permet la dérivation de l'eau vers le tronc commun Alaric-Cassagnac. Le débit est régulé avec deux vannes télécommandées et deux vannes manuelles. Une passe à poissons permet la remontée des lamproies et des anguilles, mais il y a encore trop d'obstacles en aval pour que les saumons puissent y arriver. Les inspecteurs s'assurent que le débit est conforme aux arrêtés.

(1) Formée à partir de L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, des dix Parcs nationaux, de l'Atelier technique des espaces naturel et de l'Agence des espaces maritimes protégés.

Sa mission : reconquérir la biodiversité, la nature et les paysages. Dans les domaines de la connaissance, de la préservation, de la gestion et de la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Pour la continuité écologique des cours d'eau, le contrôle du respect de la réglementation du code de l'environnement, des arrêtés préfectoraux. Sans oublier l'appui technique aux services de l'État pour l'instruction des autorisations ou déclarations administratives.

De plus, elle soutient le Plan Ecophyto 2 visant à réduire l'utilisation des pesticides et les atlas de la biodiversité communale (inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore ; objectif : sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ; mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ; faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales. (2) Chef du Service départemental du Gers de l'AFB. (3) Données communiquées par les inspecteurs et complétées avec le site (<https://gascognerivierebasse.jimdo.com/patrimoine-et-géo/hydrographie/le-canal-de-cassagnac/>).

Schéma du système « Cassagnac/Barne » actuel avec le canal en bleu (GascogneRiviereBasse®)



© GascogneRiviereBasse 2016 ®



Les inspecteurs: Jean-Pierre Schunder, Pascal Brochard et Pierre Dubourg



La digue de la Barne



Panneau avec le plan du site de la Barne



L'Y Cassagnac-Alaric



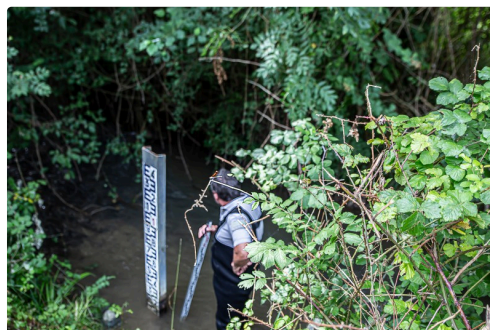
Les vannes du site des Charrutots



Mélange de l'eau (un peu boueuse à droite) des Pyrénées et de celle de l'Adour



30 mesures du courant sont effectuées avec un courantomètre



Lecture directe du débit du canal de l'Alaric avec une échelle limnigraphique



Vue du barrage des Charrutots...



... et sa passe à poissons